

134. — 11 AVRIL 1897. — Loi instituant un conseil de prud'hommes à Seraing (1). (Monit. du 23 avril 1897.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Un conseil de prud'hommes est établi, conformément à la loi du 31 juillet 1889, dans la commune de Seraing.

Son ressort comprend les communes de Boncelles, Ougrée, Plainevaux, Ramet, Rotherux-Rimière, Seraing et Tilff.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'industrie et du travail, M. A. NYSSENS.)

135. — 11 AVRIL 1897. — Loi portant création d'un conseil de prud'hommes à Namur (2). Monit. du 25 avril 1897.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Un conseil de prud'hommes est établi conformément à la loi du 31 juillet 1889, dans la commune de Namur.

Son ressort comprend les communes de Beez, Bouge, Champion, Flawinne, Florifoux, Jambé, Malonne, Marche-les-Dames, Moustier, Namèche, Namur, Rhisne, Saint-Marc, Saint-Servais, Spy, Vedrin, Vezin et Wépion.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'industrie et du travail, M. A. NYSSENS.)

136. — 11 AVRIL 1897. — Loi contenant le budget du ministère de l'industrie et du travail pour l'exercice 1897 (3). (Moniteur du 21 avril 1897.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du ministère de l'industrie et du travail, pour l'exercice 1897, est fixé :

1 ^o Pour le service ordinaire, à la somme de deux millions cinq cent septante mille six cent soixante-trois francs	fr. 2,570,663 »
2 ^o Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de six cent dix mille francs	610,000 »
Soit ensemble à la somme de trois millions cent quatre-vingt mille six cent soixante-trois francs	fr. 3,180,663 »
conformément au tableau ci-annexé.	

Art. 2. Est prorogé jusqu'au 31 octobre 1905 le terme pour lequel l'article 2 de la loi du 25 mai 1886 a autorisé le gouvernement à mettre à la disposition de la ville de Bruxelles la bibliothèque technique et artistique et les collections de l'ancien musée de l'industrie.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'industrie et du travail, M. A. NYSSENS.)

(1) Session de 1896-1897.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Annales parlementaires. — Dépôt du projet. Séance du 4 décembre 1896.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 4 décembre 1896, p. 67, n° 34. — Rapport. Séance du 12 mars 1897, p. 100, n° 110.

Annales parlementaires. — Discussion et vote. Séance du 26 mars 1897, p. 1015.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 6 avril 1897.

Annales parlementaires. — Discussion et vote. Séance du 9 avril 1897, p. 473.

(2) Session de 1896-1897.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Annales parlementaires. — Dépôt du projet. Séance du 4 mars 1897.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 4 mars 1897, p. 99, n° 105. — Rapport. Séance du 24 mars 1897.

Annales parlementaires. — Discussion et vote. Séance du 26 mars 1897, p. 1015.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 6 avril 1897.

Annales parlementaires. — Discussion et vote. Séance du 9 avril 1897, p. 473.

(3) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1895-1896.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, n° 122.

Session de 1896-1897.

Documents parlementaires. — Amendements du gouvernement, n° 4. — Rapport de la section centrale, n° 90. — Amendements, nos 108, 112, 113, 114 et 117.

Annales parlementaires. — Discussion générale, p. 840 à 852, p. 857 à 867, p. 870 et 881, p. 893 à 933, p. 935 à 952, p. 954 à 968. — Discussion des articles, p. 969 à 977, p. 978 à 1014. — Adoption, p. 1014 et 1015.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 85. — Rapport, n° 87.

Annales parlementaires. — Discussion générale, p. 447, p. 468. — Discussion des articles, p. 468 à 472. — Adoption, p. 472 et 473.

Budget du ministère de l'industrie et du travail pour l'exercice 1897.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Première section. — Service ordinaire.		
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
Art. 1er. Traitement du ministre fr.	21,000 »	
Art. 2. Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	270,870 »	
<i>Matériel.</i>		
Art. 3. Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses	60,000 »	368,670 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
Art. 4. Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . .	16,800 »	
CHAPITRE II. — PENSIONS.		
Art. 5. Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	6,000 »	6,000 »
CHAPITRE III. — INDUSTRIE.		
Art. 6. Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses	63,300 »	
Art. 7. Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	65,000 »	
Art. 8. Ecoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et classes ménagères, écoles professionnelles de tissage, matériel. — Missions, commissions, études dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsidés aux expositions diverses. — Dépenses diverses	750,000 »	
Art. 9. Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la direction de l'industrie. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles — Dépenses diverses	17,000 »	921,000 »
Art. 10. Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impression (y compris une somme de 1,500 francs en charge temporaire)	6,500 »	
Art. 11. Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 4 ^{er} avril 1879	3,700 »	
Art. 12. Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers	12,500 »	
Art. 13. Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 3 juillet 1884	3,000 »	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE IV. — POIDS ET MESURES.		
Art. 14. Traitements du personnel ; frais d'intérim et d'inspection . fr.	82,350 »	138,350 »
Art. 15. Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 »	
Art. 16. Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie. — Missions	20,000 »	
CHAPITRE V. — TRAVAIL.		
Art. 17. Office du travail : statistique, missions, impressions ; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'office du travail ; indemnités aux correspondants régionaux du travail ; dépenses diverses	80,000 »	499,003 »
Art. 18. Comités de patronage ; dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889 ; subsides (y compris 20,000 francs en charge temporaire)	50,000 »	
Art. 19. Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés de secours mutuels. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance. — Dépenses diverses	50,000 »	
Art. 20. Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la caisse de retraite sous la garantie de l'Etat ainsi qu'aux sociétés non reconnues ayant pour objet exclusif l'affiliation de leurs membres à la caisse de retraite sous la garantie de l'Etat	46,000 »	499,003 »
Art. 21. Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes non reconnues ayant pour objet exclusif l'affiliation de leurs membres à la caisse de retraite sous la garantie de l'Etat et ayant réalisé cette affiliation en 1895. (Charge temporaire.)	6,603 »	
Art. 22. Conseils de prud'hommes. Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales ; frais d'instances mis à charge de l'Etat. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement	33,400 »	
Art. 23. Conseil supérieur du travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	30,000 »	180,000 »
Art. 24. Inspection du travail ; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation ; personnel de ces inspections ; indemnités de frais de bureau ; frais de route et de séjour ; missions	180,000 »	
Art. 25. Inspection du travail ; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections ; frais d'expériences ; achats d'instruments ; dépenses diverses	23,000 »	
CHAPITRE VI. — MINES.		
SECTION 1 ^{re} . — Conseil des mines.		
Art. 26. Personnel. — Traitements et frais de déplacement	32,000 »	640 »
Art. 27. Matériel	640 »	
SECTION 2. — Corps des mines.		
Art. 28. Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	356,000 »	3,500 »
Art. 29. Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines	3,500 »	
Art. 30. Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments ; traductions, publications de documents statistiques ; encouragements et subventions ; essais et expériences. — Frais de publication des		

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
<i>Annales des mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du comité directeur	42,500 »	
SECTION 3. — <i>Inspection des produits explosifs.</i>		
Art. 31. Indemnité et frais de déplacement de l'inspecteur.— Dépenses diverses.	5,000 »	614,640 »
SECTION 4. — <i>Caisse de prévoyance.</i>		
Art. 32. Subside aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses	45,000 »	
SECTION 5. — <i>Cartes géologique et agricole.</i>		
Art. 33. Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. — Frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques. — Traitement du fonctionnaire chargé de la direction du service géologique établi à l'administration des mines et traitements partiels de deux conservateurs du musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte.	160,000 »	
CHAPITRE VII.		
SECTION 1 ^{re} . — <i>Commission des procédés nouveaux.</i>		
Art. 34. Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau	500 »	
SECTION 2. — <i>Commission consultative des machines à vapeur.</i>		
Art. 35. Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel	1,500 »	5,000 »
SECTION 3. — <i>Commission de revision des règlements miniers.</i>		
Art. 36. Frais de déplacement des membres, frais d'expériences, de publications, etc.	3,000 »	
CHAPITRE VIII. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
Art. 37. Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	8,000 »	8,000 »
CHAPITRE IX. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 38. Dépenses imprévues non libellées au budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement.	10,000 »	40,000 »
Total. . fr.		2,570,663 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE X. — SERVICES DIVERS.		
Art. 39. Recensement industriel	75,000 »	
Art. 40. Subside à la caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890	440,000 »	
Art. 41. Primes à payer par l'Etat aux lauréats des concours internationaux organisés à l'Exposition de Bruxelles de 1897; subsides divers à l'occasion de la dite Exposition	300,000 »	610,000 »
Art. 42. Expositions spéciales concernant le travail et l'économie sociale. — Dépenses diverses à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles de 1897; subsides	75,000 »	
Art. 43. Prime à payer par l'Etat à l'inventeur d'une pâte pour allumettes sans phosphore blanc et prenant feu sur toutes surfaces. . .	50,000 »	
Total du budget du ministère de l'industrie et du travail. . fr.		3,480,663 »